

Adresses utiles

Mairie

23 route de Fay 45450 SULLY LA CHAPELLE

Accueil le mardi de 12h45 à 16h45 et le Jeudi de 9h à 12h

Téléphone: 02.38.57.10.82

mairie-sully-la-chapelle@wanadoo.fr

SIRIS Ingrannes Sully la Chapelle

(Ecoles-périscolaire-cantinestransports scolaires)

23 route de Fay - 45450 SULLY LA

Accueil du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et le lundi et mardi de 14h30 à 18h30 Téléphone : 07.87.13.40.53

siris.ingrannes.sully@orange.fr

SIAEP Ingrannes Sully la Chapelle

(eau potable) 23 route de Fay - 45450 SULLY LA CHAPELLE

Accueil le vendredi de 9h00 à 12h00 Téléphone : 02.38.57.10.82 siaep.ingrannes.sully@orange.fr

Trésorerie de Neuville aux Bois

Allée René Cassin 45170 NEUVILLE AUX BOIS Téléphone : 02.38.75.53.77

Ecole maternelle de Sully la Chapelle

28 route de Fay 45450 SULLY LA CHAPELLE Téléphone : 02.38.57.10.22

Ecole primaire d'Ingrannes

10 rue de la Mairie 45450 INGRANNES Téléphone : 02.38.57.12.02

- Rédaction : Mairie Sully la Chapelle : Patrick MORISSEAU, Christian de COURCY, Yannis BAZIN, Paul CAPELLE, Julien MACRI, Kevin PELLETIER, Gaëlle BAZIN, Sandrine RENCIEN (secrétaire de mairie)

- Mise en page et Impression : Imprimerie Images'IN - Neuville-aux-Bois

- Tirage: 300 exemplaires

Informations municipales

Tarifs municipaux 2021

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

DUREE	SULLYGEOIS	EXTERIEURS	
Demi journée	95,00€	140,00 €	
Week-end	276,00 €	599,00€	
CAUTION LOCATION	100,	00 €	
CAUTION MENAGE	50.0	00 €	

CIMETIERE						
DUREE	PRIX POUR 2 m ²					
30 ans	150,00 €					
50 ans	250,00 €					
ASSAINISSEMENT géré par la mairie						
PAC (Participation à l'assainissement collectif)	2 000,00 €					
ABONNEMENT 2020	78,00 €					
PRIX POUR 120 m3 (abonnement compris)	2,63€/m3					
EAU POTABLE géré par le SIAI	EP Ingrannes - Sully la Chapelle					
ABONNEMENT	24,83 €					
PRIX POUR 120 m3 (abonnement compris)	1,82€/m3					
TAUX COMMUNAUX 2021						
HABITATION	12,36%					
FONCIER BATI	19,25%					

TAXE D'AMENAGEMENT 2021

41,18%

4 00%

Calendrier prévisionnel des manifestations 2021

FONCIER NON BATI

8 mai	Cérémonie du 8 mai	RDV à 11h00 devant la mairie		
28 mai	Fête des Voisins organisée par la mairie	RDV à 18h00 à la salle polyvalente		
14 juillet	Cérémonie du 14 juillet	RDV à 11h00 devant la mairie		
	Repas républicain du 14 juillet	RDV à 12H00 à la salle polyvalente		
	Une après-midi ludique organisée par la mairie	RDV à 14h30 à la salle polyvalente		
11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	RDV à 11h00 devant la mairie		

Le mot du Maire



Ce premier journal depuis notre installation au conseil municipal procure une émotion particulière.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée en venant voter malgré les contraintes liées au Covid-19.

Je voudrais remercier mon prédécesseur Odile de Courcy, ses adjoints, ses conseillers

pour ces années passées au service de la commune.

La transition des équipes municipales s'est effectuée dans des conditions particulières, tout comme la rentrée des classes de septembre après le déconfinement. Les professeurs des écoles, le SIRIS Ingrannes - Sully la Chapelle, les élus des deux communes et les agents ont travaillé conjointement pour la bonne mise en œuvre et la sécurité des élèves.

Dans ce bulletin, vous trouverez les informations principales de la commune : les finances communales, les travaux de l'année écoulée. Correspondant à vos attentes, un rafraîchissement des massifs, des pots sera effectué au printemps et l'élagage des arbres a été réalisé en novembre 2020.

La sécurité sera renforcée par une coopération de participation citoyenne avec la Gendarmerie et l'installation de caméras dans le cœur du village.

Nous sommes attentifs au lien social et notamment à celui de nos aînés. Une conseillère municipale, Madame Gaëlle BAZIN, établit un travail de fond : le recensement des personnes isolées, dans le besoin. Elle a pris contact avec divers services d'accompagnement afin de créer le lien entre les personnes et les différents services administratifs ou entreprises d'aide à la personne.

Vous êtes venus à la journée du 14 juillet, nous vous en remercions. Les conditions, cette année, n'étaient pas réunies, mais nous avons voulu honorer cette fête républicaine, avec un peu d'« improvisation » certes, mais néanmoins bien réussie. Nous avons apprécié les remerciements pour ce moment convivial et espérons d'autres moments forts à partager.

Au moment où j'écris ces lignes une deuxième vague épidémique nous a rattrapés perturbant à nouveau notre quotidien. Le 11 novembre a malgré tout été honoré, en comité restreint, mais respectueux de nos valeurs.

Je souhaite à chacun d'entre vous une bonne année 2021.

Patrick MORISSEAU

Maire de Sully la Chapelle

Organigramme des élus de Sulty la Chapelle



Patrick MORISSEAU Maire de Sully la Chapelle Président du SIAEP Délégué SICTOM Membre du SIRIS Délégué suppléant Pays Forêt d'Orléans



Yannis BAZIN adjoint au Maire Membre du SIRIS



Julien MACRI Conseiller municipal



Social



Pierre RAGER Finances



Paul CAPELLE Membre du SIRIS Membre du SIAEP



Kévin PELLETIER Conseiller municipa Délégué suppléant SIBCCA Social



Conseiller municipal Social



Christian de COURCY adjoint au Maire Délégué Pays Forêt d'Orléans Délégué SIBCCA Délégué suppléant SICTOM



Gaëlle BAZIN Conseiller municipal Membre du SIRIS



Laurent PAYEN Membre du SIAEP

Informations municipales

Horaires des déchèteries

Déchèteries	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Châteauneuf-sur-Loire Jargeau	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Lorris Ouzouer-sur-Loire Sully-sur-Loire	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 17h 13h à 17h
Bellegarde Bray-Saint-Aignan Vienne-en-Val Vitry-aux-Loges	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	Du 01/04 au 31/10 : 13h à 17h (Fermé du 01/11 au 31/03)	Fermé	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Cerdon	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	Fermé	Fermé	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés

ZI Saint-Barthélémy – BP 97 45110 Châteauneuf-sur-Loire SICTOM DE LA REGION DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE



02 38 59 50 25



sictom@sictom-chateauneuf.fr



Changement d'adresse

Vous quittez la commune, vous arrivez sur la commune...

Quelques consignes importantes:

Faire les démarches nécessaires auprès de SUEZ avec qui le Syndicat de l'eau potable est en affermage lors d'un déménagement, d'une installation, d'une vente, d'un décès, d'un quelconque changement de situation.

Merci aussi d'informer la commune afin d'éviter l'établissement de factures indues pour l'assainissement collectif.

État civil 2020

NAISSANCES

Amy WATCHI VOIROL, le 11 mars 2020 Margot BEAUFORT, le 12 mai 2020 Jules ERIT, le 4 septembre 2020 Nino LOMBARD, le 17 septembre 2020 Liyah DJEBBOUR, le 30 septembre 2020 Léonie DORSO, le 27 novembre 2020

MARIAGES

Monsieur et Madame CAPELLE, le 30 mai 2020 Monsieur et Madame CHEVALIER, le 12 septembre 2020 Monsieur et Madame PINTO, le 19 septembre 2020 Monsieur et Madame FEYBESSE, le 24 octobre 2020

PACS

Morgan BASTARD et Laurie GUINET le 13 juin 2020

A







Cimetière

Par-delà les efforts qu'il est demandé aux maires de réaliser l'entretien des cimetières, c'est aussi l'obligation incombant aux familles d'entretenir soigneusement tombeaux et caveaux. « Entretenir une tombe, c'est-à-dire nettoyer régulièrement la sépulture d'un membre de notre famille, c'est honorer sa mémoire et son nom, mais c'est également une obligation civique ».

Informations diverses

Panneau Pocket au service des habitants





Informe et Alerte les habitants

L'application qui alerte et informe en temps réel les habitants des évènements de leur Commune, Intercommunalité, Ecole, Syndicat et Gendarmerie. Tout l'écosystème de l'administré sur une seule et unique application : PanneauPocket

www.panneaupocket.com

Gratuite et ouverte à tous

L'application ne nécessite pas de création de compte lors de son installation sur les téléphones et tablettes.

En mettant en favoris la/les collectivités dont ils ouhaitent recevoir l'actualité, les citoyens reçoivent instantanément les notifications des informations et alertes émises







Son utilisation est illimitée pour tous Résidents permanents, visiteurs occasionnels, administrés d'une autre commune, touristes, résidents secondaires... Tous ont accès à l'ensemble des actualités diffusées sur l'application à tout moment, où qu'ils se trouvent à domicile, au travail, en déplacement hors de la commune...

Et tous peuvent relayer les panneaux par sms, email, réseaux sociaux grâce à l'option de partage afin de permettre la viralité du Gratuit message.

Incivilités

Des dégradations et des incivilités sur notre commune ont contraint la mairie à réagir et à établir un arrêté municipal.

Cet arrêté concerne principalement les abords et les aires de jeux où les jeunes se réunissent tard dans la soirée, troublant le repos des habitants et dégradant les infrastructures de la commune. C'est d'autant plus navrant que ces jeunes ne sont pas forcément domiciliés dans notre village.

Les réparations à répétition sont récurrentes, et c'est pour cela que nous avons décidé d'établir une règlementation afin que la gendarmerie puisse réprimer les fauteurs de troubles avec comme support cet arrêté.









Octobre rose

Chaque année en octobre la campagne de lutte contre le cancer du sein **Octobre Rose**, organisée par l'association « **Ruban Rose** », propose de lutter contre le cancer du sein en informant, en dialoguant et en mobilisant.

Octobre Rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Un ruban rose a été choisi comme symbole international de la lutte contre ce cancer.

Dès 25 ans, une palpation par un professionnel de santé une fois par an est recommandée, et en plus dès 50 ans, une mammographie tous les deux ans. Ce droit au dépistage sauve des vies. Détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut être quéri dans 9 cas sur 10.

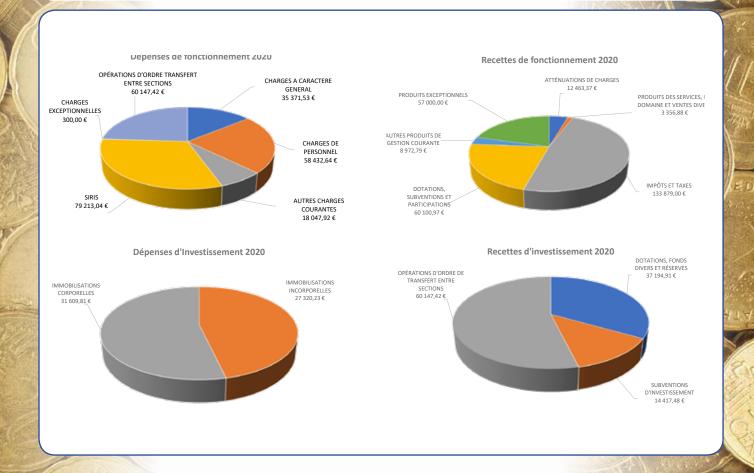
Cette année, **notre village s'est associé à cette opération** qui mobilise de plus en plus de monde partout en France. Durant tout le mois d'octobre, des spots roses ont ainsi éclairé le kiosque de Sully la Chapelle et des ballons roses ont été accrochés au cœur du village afin de montrer notre solidarité envers les malades et d'encourager les femmes à se faire dépister.

Notre santé est un bien précieux!



Commune

Finances Communales 2020



$\textbf{\textit{Budget annexe}: Assain is sement 2020}$

Dépenses de fonctionnement : 37 272,96 € Recettes de fonctionnement : 94 116,73 € Dépenses d'investissement : 13 298,79 € Recettes d'investissement : 65 201,73 €

Terrain à vendre

La commune de Sully la Chapelle a un terrain à vendre situé dans le lotissement des Noues de 757 m².

Ce terrain est dans un cadre verdoyant offrant toutes les commodités, école, garderie, épicerie (dépôt de pain, tabac, carburants, gaz) ainsi que des équipements sportifs proches et un restaurant.

La commune se situe à moins de trente minutes d'Orléans, de Pithiviers et proche de Châteauneuf sur Loire.

Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour plus de renseignements.





Etude du réseau d'eau pluviale

Comme vous l'aurez sûrement constaté lors de fortes pluies, l'eau dans les caniveaux de la commune s'évacue difficilement. Dans notre précédent numéro, nous avions évoqué le fait qu'une entreprise était intervenue afin d'effectuer un hydrocurage du réseau d'eau pluviale. Le passage de caméra a donc été effectué et un dossier d'étude hydrologique a été réalisé afin de cerner la problématique rencontrée sur le réseau. Il en résulte la nécessité de procéder aux réparations des raccords de conduites qui se sont détériorés et qui freinent l'évacuation des eaux de pluie. Ces travaux ne gêneront pas la circulation et seront mis en œuvre dès que le maître d'œuvre et la société de travaux seront désignés et les subventions accordées.

La salle des fêtes

L'aménagement de notre salle des fêtes a continué cette année. L'éclairage de la salle des fêtes va passer en LED, les trois toilettes ont été refaites, les radiateurs électriques vétustes remplacés et une des deux armoires froides a été changée.

Kiosque

Le sommet du kiosque a été restauré. En effet la partie supérieure avait commencé à montrer des signes de fatigue. Elle a été couverte en zinc afin de déjouer les actions de l'eau sur une zone de faible pente et donc de stagnation. La partie basse sera prochainement remise en état.

Eglise et monument aux Morts

Le tableau de commande des cloches de l'église était vieillissant et donc plus aux normes. Il a été changé! La sacristie s'est vue équipée d'une ventilation afin d'éviter les moisissures ce qui parachève les travaux de peinture de l'année précédente. L'étoile lumineuse ornant l'église pour les périodes de fêtes a été replacée et d'autres illuminations de Noël ont été ajoutées . Pour le monument aux Morts, la plaque nominative en verre, qui était cassée, a été changée par une plaque en granit. Des supports pour les drapeaux ont été installés et des bornes en métal ont été placées devant le monument afin d'établir une distance de protection vis-à-vis des usagers du parking.

Réfectoire de l'école maternelle

Le volet du local poubelle du réfectoire a été changé et un diagnostic amiante a été réalisé.

Eclairage public

Pour faire suite aux dysfonctionnements évoqués lors de notre précédent numéro, trois horloges astronomiques ont remplacé les horloges de programmation manuelle hors service. C'est chose faite!

Centre bourg

Différents travaux d'entretien ont été réalisés. Deux panneaux "PARKING" ont été installés et la lanterne accidentée a été remplacée. Le portail de l'auberge a été remplacé, les passages piétons au carrefour des routes départementales 621 et 143 ont été refaits.

Parterre de fleurs de la commune

Tous les parterres de fleurs de la commune vont être refait et 20 pots remis en état. La composition de ces fleurissements a été étudiée et travaillée afin que ceux-ci ne demandent pas un entretien énorme ni un besoin en eau trop important.









Informations syndicats

CCL



Le pont de Châteauneuf joue les stars!

Tous les soirs de l'été, le pont s'est synchronisé en lumière et en musique ; toute l'année, sa couleur s'adapte aux événements nationaux.



Le territoire en vidéo :

- Promotion du territoire et des activités de loisirs autour de la Loire
- Diffusion cet été sur les aires d'autoroute de la région
- Chaine Youtube de l'Office de Tourisme
- Un partenariat avec Tourisme

oiret.



https://youtu.be/1fm1d3GJ-Qk

Vous êtes à l'extérieur ? Nous aussi !

- L'Office de Tourisme est allé à votre rencontre
- parcours de la Loire à vélo,
- place du Port à Châteauneuf,
- place du Martroy à Jargeau,
- étang de la Vallée,
- bords du canal à Vitry-aux-Loges,
- marché à Fay-aux-Loges.



Trésors de nos campagnes :

des lutrins racontent désormais l'histoire des monuments les plus emblématiques de nos communes : églises, fouilles, usine, villa... À découvrir à Châteauneuf, Donnery, Fay-aux-Loges, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Seichebrières, Vitry-aux-Loges et Vienne-en-Val.



Sortez c'est l'été!

7 animations ont été organisées par l'Office de Tourisme et de nombreuses autres par les prestataires du territoire.





SIAEP Ingrannes - Sully-la-Chapelle

Le mot du président

Un nouveau comité syndical intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) a pris ses fonctions le 8 septembre 2020.

Le comité formé de 3 représentants d'Ingrannes et de 3 représentants de Sully la Chapelle a élu un nouveau président, Monsieur Patrick MORISSEAU et un vice-président Monsieur Paul LEITE. Messieurs Bernard MORIN, Jean-Christophe MASSAS, Laurent PAYEN et Paul CAPELLE en sont les délégués titulaires.

Le 21 septembre 2020, une coupure d'eau potable est survenue due à plusieurs ruptures sur une conduite d'alimentation dans la commune d'Ingrannes provoquant une interruption de la distribution de l'eau potable pendant plusieurs heures sur les deux communes. Ces réparations, assez importantes, ont été réalisées dans la journée par une société spécialisée sous le contrôle de SUEZ. Il reste des

canalisations vétustes sur les communes nécessitant une surveillance particulière et qui devront être remplacées.

A l'issu des réparations, plusieurs contrôles « qualité de l'eau » ont été effectués par SUEZ et par l'ARS (agence Régionale de la Santé) se révélant bons.

SUEZ nous confirme également que les compteurs de plus de quinze ans seront changés à l'échéance du contrat d'affermage.

En ce qui concerne le château d'eau, une réfection de fond est à l'étude (réfection de la cuve, de la station de filtrage, du système de pompage et canalisations, fissures sur le réservoir de l'édifice).

L'étude du marché est en cours ainsi que les demandes de subventions. Ces travaux importants et nécessaires s'effectueront sur un long terme et ne devraient pas perturber l'utilisation au quotidien.

SIBCCA



Au sein de la Communauté de Communes des Loges (CCL) se trouve un syndicat, le SIBCCA, qui concerne directement notre commune avec sa rivière le CENS.

SIBCCA

C'est un Syndicat Mixte des Bassins versants de la Bionne et du Cens qui est issu de la fusion de 3 syndicats créés dans les années 60 : le syndicat de la Bionne, le syndicat du Cens, et le syndicat de la Crenolle.

L'évolution réglementaire et notamment la loi sur l'eau de 1992 instaure une nouvelle politique en matière de gestion de l'eau.

La réglementation a fait évoluer les compétences du syndicat pour mettre en œuvre la politique de reconquête du bon état écologique des rivières.

Aujourd'hui, le syndicat est compétent sur 19 communes. Sa mission est de préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques constitués du lit des cours d'eau, des berges, des zones humides afin de contribuer à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des eaux d'ici à 2027.

Il est compétent pour entreprendre sur l'ensemble de son territoire, l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages présentant un caractère d'intérêt général. Le syndicat emploie 2 techniciens de rivières à temps complet et un agent administratif à temps partiel ; il possède 2 véhicules ainsi que du matériel propre pour des opérations ponctuelles d'entretien.

Sur son territoire, le SIBCCA est en charge de la gestion des cours d'eau, soit un réseau d'environ 180 kilomètres.

Ces cours d'eau gérés sont non domaniaux ; les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains. Un entretien régulier est une obligation. Le propriétaire est tenu de réaliser ou faire réaliser cet entretien courant. Ces opérations ne nécessitent aucune formalité administrative préalable si le cours d'eau ne fait pas l'objet de lourdes interventions.

La loi sur l'eau permet à un maître d'ouvrage public d'intervenir sur les propriétés privées pour réaliser l'étude et l'exécution de travaux sous condition qu'ils présentent un caractère général ou d'urgence.

La restauration des rivières sur le territoire du SIBCCA depuis 2010, ce sont 682 500€ de travaux engagés.

Associations et fêtes

Bibliothèque

Depuis le mois de Mars dernier en raison du COVID la bibliothèque est fermée mais il serait temps maintenant d'envisager une réouverture.

Il faudrait absolument qu'1 ou 2 personnes s'engagent pour quelques heures par mois car il y a un manque cruel de bénévoles!

La bibliothèque est un lieu d'enrichissement culturel mais aussi un point de rencontre, d'échange, de découverte, un lieu chaleureux qui ne demande qu'à vivre!

Jusqu'à maintenant la bibliothèque était ouverte le samedi matin de 10H30 à 12H mais le jour et les horaires ne sont pas figés.

Pour tous renseignements vous pouvez téléphoner aux numéros suivants :

Mairie de Sully la Chapelle :

02 38 57 10 82

Béatrix, bénévole: 06 10 44 47 95



Visites officielles



Madame Marianne DUBOIS, le 16 octobre 2020



Monsieur Hugues SAURY, le 9 septembre 2020

Crèche de Moël



14 juillet 2020

L'équipe municipale a tenu à commémorer, dans ce contexte exceptionnel, la fête nationale française. Elle est le symbole de l'enracinement de la République et la mémoire collective de notre pays. Ce jour rappelle la prise de la Bastille du 14 juillet 1789, l'évènement marquant la révolte contre l'Ancien Régime, puis la fin des privilèges féodaux le 4 août 1789.

C'est avec un esprit d'union, que de nombreux Sullygeois se sont rassemblés. Un moment de détente a été partagé avec les musiciens de l'école Mardié-Bou.

Monsieur Le Maire a poursuivi sur un discours rappelant les valeurs qui font de la France une nation de liberté, égalité, fraternité.

Un verre de l'amitié a ensuite été offert dans la convivialité pour renforcer les liens entre chaque personne et chaque génération.



11 novembre 2020



Participation citoyenne

Devenir acteur de sa sécurité

Et si nous parlions de la participation citoyenne?

Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. Le but est d'encourager la population (en cas de cambriolages, d'incivilités) à adopter une attitude vigilante et solidaire et d'informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Ce « dispositif » n'a pas la vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie. Cela permet de compléter les actions de prévention de la délinquance qui peuvent être mises en place si besoin par la commune.

LE RÔLE DE CHACUN

Le Maire : C'est un maillon en matière de prévention de la délinquance

Les Habitants d'un quartier: Ils doivent adopter des actes élémentaires de prévention: Surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement à la Gendarmerie des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects.

La Gendarmerie : Lors d'un signalement auprès des forces de l'ordre, la gendarmerie va intervenir.

EN CONCLUSION:

Ce dispositif permet de rassurer les citoyens et de dissuader les délinquants potentiels. Nous pouvons adopter d'ores et déjà cette attitude citoyenne.

La commune est confrontée à une délinquance d'ordre mineure.

Mais si malheureusement les phénomènes s'amplifiaient, la commune pourrait mettre en place ce dispositif. Quoi qu'il en soit si vous remarquez des faits qui vous interpellent (en matière de délinquance) prévenez la Gendarmerie (tel : 17) c'est la meilleure attitude citoyenne, mais n'agissez pas par vous-même.

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.



À RETENIR

- Dispositif gratuit, qui implique les forces de sécurité de l'État et favorise leur rapprochement avec les élus locaux et la population
- Démarche participative, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale
- Développe une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune
- Améliore l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions

Histoire et préhistoire locales

Monument aux Morts de Sully la Chapelle

Le 8 janvier 1920 le Conseil municipal décida de faire ériger un monument aux enfants de Sully la Chapelle morts pour la France. En novembre le projet proposé par M. Coulmeau, architecte à Orléans est approuvé, et fin décembre le choix de l'emplacement du monument est arrêté : la petite place se trouvant dans l'angle formée par la route départementale n°3 et le chemin d'intérêt commun de Sully la Chapelle à Vitry aux Loges.

L'inauguration du monument eut lieu le dimanche 3 juillet 1921

Morts de la Grande Guerre

Parmi les dix-sept morts dont les noms sont gravés sur la stèle seulement huit sont des enfants de Sully, les autres étant nés dans d'autres villages du Loiret.

Les classes mobilisées pour la guerre furent celles de 1898 à 1916 c'est-à-dire les enfants nés entre 1878 et 1896.

Sur les 130 garçons nés à Sully durant cette période 108 furent mobilisés, les autres étant soient décédés, réformés ou exempts pour raison familiale.

Parmi ceux ayant participé aux combats treize furent tués, vingt-cinq furent blessés, trois faits prisonniers et trois furent gazés.

Onze reçurent des distinctions : huit des croix de guerre et deux la médaille militaire, et l'un engagé volontaire devint capitaine.

Claude POSTY





Les derniers chasseurs-cueilleurs

Après la disparition de néandertal, il faudra attendre plus de 30 000 ans avant que des hommes viennent de nouveau s'installer à l'emplacement de notre village. En effet, pendant tout le paléolithique supérieur, période de glaciation, les hommes de Cro-magnon bouderont notre région, peu propice aux migrations des grands troupeaux qui suivaient plus volontiers les couloirs du Loing ou de la Seine.

Mais, à la période que l'on nomme le mésolithique, entre – 10 00 et – 6 000 ans, les tribus de chasseurs-cueilleurs réinvestissent en nombre notre secteur et les traces de leurs campements sont nombreuses sur les sables des rives de l'Oussance entre Sully-la-Chapelle et Fay aux Loges.

Ils sont porteurs d'une arme nouvelle extrêmement efficace, l'arc. (photo1) En effet, les silex utilisés comme projectiles pour armer les flèches sont de toute petite taille mais très efficaces. Sur certains sites, on les trouve en quantités considérables. Par exemple, à Fay-aux-loges, un site m'a fourni plus de 17 000 silex dont 200 armatures de flèches! (photo 2)

Ces flèches composites armées de plusieurs microlithes permettaient de chasser efficacement de grands animaux. Au début du mésolithique le renne était encore très présent, avant de remonter vers le nord, puis, le climat se réchauffant, la faune devint quasiment la même qu'aujourd'hui : cerfs, aurochs, chevaux, sangliers, chevreuils etc.

Installant leurs huttes ou leurs tentes tout près de la rivière, ils profitaient évidemment aussi de la petite faune (oiseaux), et des poissons.

À Sully leurs traces sont plus ténues, mais aussi difficiles à repérer, car les silex ne mesurent que quelques centimètres et sont parfois peu visibles. Voici par exemple une superbe armature de flèche (photo 3) trouvée dans son jardin parmi d'autres outils par Rigel Bénito.

Ouvrez l'oeil, il reste de toute évidence de très jolis silex à découvrir dans vos jardins!

Au prochain épisode nous parlerons des premiers éleveurs et agriculteurs, les hommes et les femmes du néolithique, « l'âge de la pierre nouvelle ». A suivre!

Yves DUFOUR





Le SIRIS & École

L'école d'Ingrannes fait son cinéma

Cette année, l'équipe pédagogique d'Ingrannes et ses 63 élèves sont motivés pour « faire leur cinéma » ! Ce projet se réalisera en partenariat avec l'équipe de « Régie Môme » composée de deux professionnels du cinéma dans le but de présenter un film le 2 juillet 2021.

Après plusieurs rencontres et journées préparatoires avec ces professionnels, les enfants vivront l'expérience d'une semaine en immersion dans le monde du cinéma lors d'une classe de découverte implantée qui se déroulera du 31 mai au 4 juin à l'école.

D'autres projets viendront ponctuer l'année scolaire, notamment la chorale annuelle en l'église du village (le 16 avril) et la réalisation d'un écoquartier en partenariat avec la nouvelle équipe municipale.

Des actions pédagogiques enrichissantes avec de beaux moments de partage en perspective...



Grosse frayeur à l'école maternelle de Sully la Chapelle

En effet, suite à un appel anonyme Monsieur le Maire s'est rendu à l'école maternelle.

Ce qu'il découvrit le stupéfia!

De petites créatures inquiétantes occupaient les classes... Métamorphosés pour les circonstances nos jeunes élèves fêtaient avec leurs institutrices la fête d'halloween!





Vacances estivales

L'œuvre Universitaire du Loiret (OUL) met en place l'opération « Décade des non-partants » permettant aux enfants et adolescents qui ne partent pas en vacances de bénéficier pour l'été prochain d'un séjour d'une semaine ou d'une dizaine de jours.

Le financement de ces séjours serait assuré conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales, l'œuvre Universitaire, la commune et la famille.

Pour les familles qui seraient intéressées vous rapprocher de la mairie



Préparation de la pâte :

Battre ensemble l'œuf, le jaune et le sucre.

Quand le mélange a blanchi, incorporer peu à peu le beurre mou.

Ajouter la farine, la levure (et le sel), puis finir de travailler la pâte à la main

Faire une boule homogène et laisser reposer 2h au frais mais pas au réfrigérateur.

Préparation de la crème :

Faire bouillir le lait et le sucre vanillé.

Battre les deux jaunes d'œuf et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse, puis y incorporer la farine et le rhum.

Ajouter peu à peu le lait bouillant (en mélangeant).

Reverser dans la casserole du lait et laisser épaissir à feu doux.

Assemblage:

Partager la pâte en deux boules 2/3 et 1/3.

Faire deux disques avec la pâte, la boule de 2/3 sur un papier cuisson et celle d'1/3 sur une cellophane.

Tapisser le fond et les côtés avec les 2/3 de pâte sur papier cuisson.

Garnir avec la crème (froide), puis y déposer des cerises noires extraites d'une confiture de cerise.

Rouler le tiers de pâte dans sa cellophane afin de pouvoir le dérouler délicatement sur la crème pâtissière et ainsi couvrir cette dernière.

Retirer la cellophane, quadriller le dessus de la pâte à la pointe d'un couteau puis badigeonner de jaune d'oeuf.

Cuisson:

 $45 \text{ min à four chaud}: 160^{\circ}\text{c}$

